

COMMENT CREER 500 000 EMPLOIS EN FRANCE, AUGMENTER L'EXPORTATION ET RESSOUDER LE TISSU SOCIAL

DETAXATION totale et complète (toutes charges sociales et fiscales) de la main d'oeuvre de **RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (R et D)**

Coût annuel : 15 milliards de Francs

DETAXATION totale et complète de la main-d'oeuvre des **ARTISANS, PETITS COMMERCEs, AGRICULTEURS** de 3 salariés au plus (3 salariés et moins de 3 salariés, y compris les patrons, sans les apprentis)

Coût annuel : 30 milliards de Francs

ECONOMIES BUDGETAIRES

- Arrêt des primes ANVAR et du crédit d'impôt recherche.
- Réduction du coût des grands programmes (61 grandes entreprises abonnées).
- Arrêt de la multitude de petites aides : FRAC - PUCE - PUMA ...

Economie : 5 milliards de Francs

TAXE PROFESSIONNELLE

Actuellement, plus on importe, moins on paie ; plus on investit, plus on produit, plus on crée d'emplois en France, plus on paie

- **NOUVELLE TAXE PROFESSIONNELLE :**

en % du chiffre d'affaires H.T. diminué de la totalité des salaires et charges sur salaires.

Plus on fait de chiffre d'affaires, plus on paie ; plus il y a d'emplois, moins on paie.

TAXATION SOCIALE DE LA GRANDE DISTRIBUTION (MULTI-PRODUITS) NON SPECIALISEE

(à l'exclusion de la distribution spécialisée : distribution automobile - produits blancs et bruns - produits industriels - meubles ...)

Taxe annuelle à la surface au-delà de 3000 m² de surface de vente (y compris la galerie marchande appartenant à la grande surface)

de 0 à 3 000 m ² :	0 F	- de 5 000 m ² à 10 000 m ² :	2 000 F/m ² /an pour tous les m ²
de 3000 m ² à 5 000 m ² :	1 000 F/m ² /an pour tous les m ²	- au-delà de 10 000 m ² :	3 000 F/m ² /an pour tous les m ²

- Avec liberté totale d'installation (suppression de la loi ROYER)
- Paiement aux fournisseurs maximum 30 jours
- Interdiction pour les grandes surfaces non spécialisées d'utiliser de la main d'oeuvre sans charges sociales (jeunes ...).

Taxe annuelle = 20 milliards de Francs

TAXE SOCIALE SUR LES FUSIONS-ABSORPTIONS

- Taxe sociale sur chaque licenciement de personnel durant les 2 années qui suivent un changement de majorité dans une société (agricole - industrielle - commerciale ou services).

TAXATION SOCIALE DE LA PUBLICITE T.V.

Taxe annuelle : 1 milliard de Francs

INFRASTRUCTURES

- Possibilité de péage sur les VOIES EXPRESS (2 x 2) pour améliorer les infrastructures routières (J.O. du 06/02/92 - Art. 56 Septemdecies)

Economie : 2000 morts/an (et blessés)

LOGEMENT

- Extension de la loi Méhaignerie aux logements anciens.

Coût annuel : 1,2 milliards de Francs

CONCLUSIONS

- 1 - Compatible avec l'Europe car Aide à la R. & D. et taxation sociale (subsidiarité de l'Union Européenne)
Relance de l'Industrie par la R. & D. et transfert des investissements de la distribution vers la production
- 2 - Nouvelle justice fiscale entre Industrie, Agriculture, Artisanat, petit Commerce et grande Distribution
Solution au problème vieux de 15 ans de la Taxe professionnelle et du financement des collectivités locales
- 3 - Relance du B.T.P. : logement et voies express (2 x 2)
- 4 - Incidence sur l'indice des prix négligeable ou positive car :
 - . liberté d'installation des grandes surfaces
 - . détaxe du petit commerce, de l'artisanat et des petits agriculteurs
 - . meilleure compétitivité des entreprises françaises (R. & D.)
 - . Amélioration de la Balance extérieure
- 5 - Amélioration très nette du budget et des comptes de la sécurité sociale (nouvelle taxation sociale)
- 6 - COHESION SOCIALE CAR AMELIORATION VIE EN VILLE ET DE RURALITE ET CREATION DE 500.000 EMPLOIS DURABLES